

Grève contre les retraites : le secteur demande un moratoire sur les charges



CONJONCTURE. Bien que le bâtiment ne soit pas le secteur d'activité le plus en difficulté à cause de la grève contre la réforme des retraites, il souffre tout de même des retards de livraisons et accuse des pertes de chiffre d'affaires. Plusieurs organisations représentatives réclament une suspension du paiement des charges pour donner une bouffée d'oxygène aux TPE-PME.

Le bâtiment n'est pas le secteur d'activité le plus à plaindre en cette période de grève contre la réforme des retraites, mais les nuages commencent tout de même à s'accumuler. Dans une enquête d'opinion réalisée du 4 au 7 janvier 2020 auprès de 670 entreprises de 0 à 19 salariés, tous secteurs d'activité confondus, le **Syndicat des indépendants (SDI)** a pu dresser un premier bilan des pertes d'activité enregistrées par l'économie depuis le début de la contestation, le 5 décembre dernier. Les entrepreneurs interrogés sont ainsi 53% à avoir constaté une baisse de leur chiffre d'affaires en raison des perturbations sociales. Ces baisses "irrémediables" s'illustrent particulièrement dans les plus grandes agglomérations : ce sont en effet les communes de 50.000 à moins de 100.000 habitants (65%) et les communes de 100.000 habitants et plus (68%) qui comptent le plus de professionnels en difficulté. Bien que l'hôtellerie-restauration et les commerces de proximité soient en première ligne, la construction n'en sort pas indemne : 77% des artisans du bâtiment n'ont certes pas subi de pertes de leur chiffre d'affaires après un mois de mobilisation, mais ils sont tout de même 60% à estimer que leur pourcentage de baisse sera compris entre 10% et 15% (10% tablent sur une chute de 60% et plus). à lire aussi

- L'U2P salue "l'équilibre général" du projet de réforme des retraites

"La problématique des artisans du bâtiment s'illustre surtout en Île-de-France, là où il y a le plus de difficultés liées aux déplacements en raison de la grève des transports en commun et des embouteillages sur les routes", commente **Jean-Guilhem Darré**, délégué général du SDI, auprès de Batiactu. "Les blocages dans la circulation entraînent des problèmes de livraison de produits voire de reports de chantiers. Il y a donc un impact sur le chiffre d'affaires, mais il ne s'agit pas nécessairement de pertes, plutôt de reports. Sauf dans le cas de chantiers de sous-traitance, où les entreprises intervenantes s'exposent à des pénalités de retard." Pour autant, toujours d'après le même sondage, 62% des artisans interrogés n'ont pas de crainte quant à la survie de leur activité à 6 mois.

Bercy propose un étalement des charges, les professionnels demandent une suppression

à lire aussi

- Réforme des retraites : la grève pourrait impacter le bâtiment "en décalage"
- Réforme des retraites : le Bâtiment salue deux "bonnes choses"

Après une rencontre le 3 janvier dernier avec différentes organisations professionnelles pour faire le point sur l'impact de la grève sur l'activité économique, Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher, respectivement ministre de l'Economie et des Finances et secrétaire d'Etat du même portefeuille, ont de nouveau demandé à l'Administration d'être plus accommodante sur un étalement des charges. Mais les professionnels soulignent que pour être en mesure de payer celles-ci à un moment où à un autre, encore faut-il disposer d'une trésorerie suffisante. D'où la demande formulée par certaines organisations de supprimer purement et simplement ces charges, ou encore, à l'image du SDI, d'instaurer un fonds d'indemnisation : *"Notre problème, c'est déjà de survivre ! Il y a un vrai décalage entre ce qui se passe sur le terrain et les éléments d'information dont dispose le Gouvernement"*, regrette **Jean-Guilhem Darré**. *"L'élément d'urgence, c'est de suspendre le paiement des charges sur la période de la grève, de faire un moratoire. Ce qui donnera du temps pour étudier la mise en place d'un fonds d'indemnisation."* D'après l'enquête réalisée par le syndicat, 89% des entrepreneurs sondés se déclarent favorables à l'ouverture d'un tel système à destination des entreprises de proximité touchées par la grève et ses répercussions. Relevant malgré tout une situation *"très préoccupante"* et *"bloquée"*, les professionnels appellent l'exécutif et les partenaires sociaux à s'accorder sur des avancées le plus rapidement possible, sans quoi *"de plus en plus d'entreprises vont périr"*. Alors que de nouvelles journées de mobilisation sont prévues les 9 et 11 janvier, le texte du projet de loi est arrivé au Conseil d'Etat avant une présentation officielle en Conseil des ministres le 24 janvier.

·
·